

**DELIBERATION N° 18/281 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PRENANT ACTE DU PRUGHJETTU D'AZZIONE SUCIALE 2018-2021  
CONSTITUTIF DE LA FEUILLE DE ROUTE RELATIVE AUX COMPETENCES DE  
LA COLLECTIVITE DE CORSE EN MATIERE D'AFFAIRES SOCIALES POUR LA  
PERIODE 2018-2021**

**SEANCE DU 27 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt sept juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juillet 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. Antoine POLI  
Mme Laura FURIOLI à M. Michel GIRASCHI  
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Paola MOSCA à M. Marcel CESARI  
Mme Marie-Hélène PADOVANI à Mme Catherine RIERA  
Mme Laura Maria POLI à M. Petr'Antone TOMASI  
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Pascale SIMONI à M. François BENEDETTI  
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Anne TOMASI  
Mme Julia TIBERI à Mme Mattea CASALTA

**ETAIENT ABSENTS : MM.**

François-Xavier CECCOLI, François ORLANDI

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le code de l'action sociale et des familles,
- VU** le code de la santé publique,
- VU** la délibération n° 16/208 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 2016 approuvant la stratégie relative à l'élaboration d'un plan de lutte contre la pauvreté et la précarité,
- VU** la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le plan de lutte contre la précarité,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2018-38 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 24 juillet 2018,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

### ARTICLE PREMIER :

**PREND ACTE** du « PRUGHJETTU D'AZZIONE SUCIALE 2018-2021 » constitutif de la feuille de route relative aux compétences de la Collectivité de Corse en matière d'affaires sociales pour la période 2018-2021.

### ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 27 juillet 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



## **Fogliu di strada**

# **U PRUGHJETTU D'AZZIONE SUCIALE**

## **2018-2021**

***Construire ensemble une société corse plus solidaire  
et inclusive***

## Sunta / Sommaire

1. Des éléments d'état des lieux significants...
2. ... qui appellent une réponse politique forte pour assurer la cohésion sociale et l'inclusion.
3. Les enjeux et les objectifs du projet social 2018-2021 :
  - 3.1) *Enjeu N° 1* : Bâtir une stratégie territorialisée de lutte contre les exclusions garante de la cohésion sociale.
  - 3.2) *Enjeu N° 2* : Façonner une société corse plus solidaire et inclusive envers ses aînés et ses personnes en situation de handicap.
  - 3.3) *Enjeu N° 3* : Renforcer le dispositif en faveur de l'enfance.
4. Déclinaison opérationnelle du projet social 2018-2021.

## **1) Des éléments d'état des lieux signifiants...**

La société corse subit, depuis de nombreuses années, les conséquences d'un contexte social et économique dégradé.

Quelques indicateurs suffisent à caractériser la situation, mais aussi les besoins et attentes qui en découlent :

- le taux de pauvreté atteint un niveau inacceptable de 20,5 % de la population et est particulièrement marqué chez les plus âgés,
- le taux de chômage dépasse les 10 % (10,2 %), avec, entre autres, un taux particulièrement important chez les jeunes ;
- 16 380 familles sont monoparentales, parmi lesquelles 4 180 femmes sous le seuil de pauvreté vivant seule, avec au moins un enfant à charge,
- L'offre de logement social locatif ne s'élève qu'à 10 % contre une moyenne hexagonale de 17 %,
- plus de 700 signalements d'informations préoccupantes concernant l'aide sociale à l'enfance sont recensés chaque année.

Cette dimension socio-économique se prolonge d'indicateurs démographiques propres au territoire corse :

- une croissance de la population uniquement due au solde migratoire (+ 1,1 % par an sur les cinq dernières années)
- un phénomène de vieillissement de la population particulièrement marqué : le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans va doubler d'ici 2050, passant de 66 788 à 133 500, soit 34,6 % de la population.

Enfin, les contraintes liées à l'insularité et son caractère d'île-montagne n'ont pas ou pas suffisamment été pris en compte par les politiques publiques menées ces dernières années, voire ces dernières décennies. Avec, pour corollaire, la désertification des territoires ruraux et de montagne, et une situation qui continue à se dégrader malgré un volontarisme certain : les populations qui vivent dans ces territoires sont confrontées à des difficultés d'accès aux différents services publics, et plus largement aux services de première nécessité.

Confrontée à ce constat, la Collectivité de Corse a le devoir et la volonté d'agir de manière offensive en mobilisant ses compétences légales dans le domaine social, et en allant même, si nécessaire, au-delà, afin de relever deux des principaux défis auxquels la Corse est confrontée dans ce secteur : garantir la cohésion sociale en réduisant les inégalités sociales et territoriales et anticiper le vieillissement de la population.

## **2) ... qui appellent une réponse politique forte pour assurer la cohésion sociale et l'inclusion**

Face à ces deux défis principaux, la Collectivité de Corse est porteuse d'une ambition politique forte qui consiste à faire évoluer ses politiques sociales pour garantir la cohésion sociale, améliorer le service rendu à la Corse et à celles et ceux

qui y vivent, et assurer une meilleure couverture des besoins dans le cadre d'un maillage pertinent du territoire.

Elle assume son rôle de cheffe de file de l'action sociale en fixant non seulement un cadre général dans lequel les politiques sociales devront être menées mais aussi et surtout, en proposant un véritable projet social et sociétal.

### **Notre vision globale, ainsi que ses déclinaisons opérationnelles, sont claires :**

- il s'agit tout d'abord, de penser, d'élaborer et de mettre en œuvre un dispositif cohérent et efficace qui puisse permettre de construire une société plus solidaire et inclusive, dans laquelle chacun pourra trouver sa place. Une société qui ne laisse personne « sur le bord du chemin » et dans laquelle l'exercice des solidarités intrafamiliales et intergénérationnelles, constitutives de notre identité collective, doit reprendre du sens, avec notre soutien. Le Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté et ses développements fixent le cadre privilégié de notre action, dans le souci constant d'identification des causes structurelles de la précarité en Corse, sans se résoudre à ne traiter que les symptômes.
- il s'agit ensuite d'inscrire notre action dans une logique de territoire et de proximité, garante de l'équité de traitement des usagers : les services sociaux doivent être aux côtés des plus fragiles d'entre nous, des seniors, des personnes en situation de handicap, de ceux qui rencontrent des difficultés et que nous avons le devoir d'accompagner.
- il s'agit également d'engager la modernisation de l'action publique et de ne pas craindre d'expérimenter des dispositifs innovants, à faire preuve de créativité (notamment au niveau de la silver-économie avec par exemple le soutien à l'installation de chemins lumineux afin de prévenir le risque de chute des seniors ou encore l'utilisation de tablettes numériques en soutien à la scolarisation des enfants en situation de handicap). Toujours dans le domaine de l'innovation, mais cette fois-ci organisationnelle, nous nous efforcerons, au plan interne, de créer les synergies et transversalités nécessaires avec les directions de la jeunesse, des sports, de la culture, de la formation, et au plan externe, de nouer des partenariats externes permettant de constituer une force motrice et d'animation d'un réseau actif d'acteurs sociaux.
- il s'agit enfin d'avoir confiance en la capacité de la Collectivité de Corse à élaborer et mettre en œuvre les politiques publiques indispensables à la prise en compte des enjeux de demain : la cohésion sociale, l'inclusion, la solidarité, garantes des équilibres de notre société.

### **Notre méthode est définie :**

Nous souhaitons engager une nouvelle dynamique, essentielle à l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés. Pour cela, la Collectivité sera à l'écoute de ses partenaires, des acteurs de terrain et de la société civile afin d'inscrire la mise en œuvre de son projet social dans une démarche réellement participative.

✓ ***dans une approche nouvelle de la concertation***

La concertation des partenaires qui sont impliqués dans la mise en œuvre des politiques sociales sera un élément fondateur de notre action.

En effet, les politiques sociales, de nature à la fois transversale et complexe, obligent, au-delà de la simple volonté de la Collectivité de s'inscrire dans une démarche d'ouverture et d'écoute, à construire des partenariats solides afin de co-construire les dispositifs d'accompagnement des publics.

Afin de créer les conditions favorables à cet esprit collectif, le projet social prévoit trois principales méthodes de concertation :

- la première concerne la politique menée en faveur du bien vieillir et a été engagée dès le mois de juin 2018, dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Une dizaine d'ateliers de travail ont eu lieu et aboutiront à l'adoption d'un programme coordonné en faveur du bien vieillir ;
- la deuxième concertation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du « Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté » de la Collectivité de Corse. Dès la rentrée 2018, la Collectivité installera un comité de pilotage spécifique, rassemblant l'ensemble des partenaires et des ateliers de travail vont être organisés, en lien avec le CESEC ;
- enfin, une troisième concertation interviendra dans le champ de l'enfance, d'ici la fin de l'année, dans le cadre de la création d'un observatoire de la protection de l'enfance en Corse.

✓ ***....dans une démarche de modernisation de l'action publique***

Au-delà des partenaires, la population et les usagers seront également écoutés et leurs attentes prises en compte. La Collectivité de Corse va engager une réflexion de fond sur la façon dont le service est rendu aux usagers, afin de s'inscrire dans une démarche de modernisation de l'action publique.

L'objectif est de faire évoluer notre organisation au service d'une plus grande qualité de l'accompagnement proposé et d'une diversification des modes d'intervention.

Plus de 800 agents font partie de cette organisation et participent, chaque jour, à la mise en œuvre de la politique sociale auprès des publics et les accompagnent.

Ces agents constituent une ressource précieuse et une force essentielle, présente et mobilisable dans tous les territoires.

L'enjeu sera, ici, d'accroître l'efficacité de notre organisation pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration de la qualité du service rendu, avec davantage de proximité, en allant vers les usagers, en simplifiant les démarches administratives, en rendant le système plus lisible et plus réactif.

✓ ***Dans une vision prospective qui intègre des orientations fortes***

Le projet social de la Collectivité de Corse conjugue une vision à court-terme (des actions sont d'ores et déjà réalisées ou planifiées sur 2018) et moyen, voire long terme afin, d'une part, de répondre aux besoins actuels, et d'autre part, de poser les jalons d'une politique tout à la fois volontariste et ambitieuse qui réponde aux tendances de fond de notre société.

**Notre projet social fixe les orientations fortes de nos politiques sociales**, telles que le maintien à domicile des seniors et la lutte contre la précarité, **et prévoit également le lancement de nouveaux projets structurants à l'initiative de la Collectivité** (Cf. détails *infra*).

Construit en cohérence avec les inscriptions budgétaires de la Collectivité, qui avoisinent 170 millions d'euros annuels sur le champ social, notre projet est structuré autour de trois enjeux principaux qui traitent de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, de la lutte contre la précarité et de l'enfance :

- **Enjeu N° 1 : Bâtir une stratégie territorialisée de lutte contre les exclusions, garante de la cohésion sociale**
  - Objectif 1 : S'engager fortement dans la lutte contre la précarité
  - Objectif 2 : Agir sur les déterminants de la précarité
  - Objectif 3 : Susciter l'innovation sociale afin d'accroître l'efficacité des politiques menées
  - Objectif 4 : Redynamiser les politiques sociales dans une logique de proximité
  
- **Enjeu N° 2 : Façonner une société corse plus solidaire et inclusive envers ses aînés et ses personnes en situation de handicap**
  - Objectif 1 : Favoriser le maintien à domicile
  - Objectif 2 : Améliorer la qualité de prise en charge des publics âgés et en situation de handicap
  - Objectif 3 : Adapter l'offre en matière d'hébergement médico-social, au service d'une société plus inclusive
  - Objectif 4 : Créer les conditions favorables au développement de la silver-économie en Corse
  
- **Enjeu N° 3 : Renforcer le dispositif en faveur de l'enfance**
  - Objectif 1 : Apporter des éléments de solution à la saturation des structures hébergeant des mineurs placés sous la responsabilité de l'aide sociale à l'enfance (ASE)
  - Objectif 2 : Améliorer la prise en charge des enfants
  - Objectif 3 : Faire face à au besoin d'accueil des Mineurs Non-Accompagnés (MNA)

Ces trois principaux enjeux sont appréhendés dans le cadre d'une acception large, qui dépasse le seul angle social et qui intègre des passerelles avec le secteur du développement économique, de l'aménagement du territoire ou encore de la formation.

**Le projet social s'appuie sur une appréciation transversale de la stratégie à conduire** et offre, en conséquence, la perspective de réaliser des actions concertées et partagées.

### **3) Les enjeux et objectifs du projet social 2018-2021**

#### **3.1) Enjeu n° 1 : Bâtir une stratégie territorialisée de lutte contre les exclusions, garante de la cohésion sociale**

La lutte contre la précarité est à la fois une priorité absolue de la Collectivité de Corse et un vecteur de son action. Sur le seul champ de l'insertion et de l'intervention sociale, ce sont 45 millions d'euros annuels qui seront consacrés à la lutte contre la précarité.

La lutte contre la précarité a été très fortement affirmée comme enjeu depuis 2016 avec le vote unanime d'un « plan de lutte contre la précarité et la pauvreté », conçu comme une proposition de réponse globale à la situation socio-économique dégradée de l'île. Cette mandature doit être celle de la mise en opérationnalité du plan dans toutes ses dimensions : santé, logement, aide sociale et alimentaire, transport, fonctionnement interne...

La mise en œuvre du plan précarité constituera le fil conducteur de la politique de lutte contre la précarité. L'ensemble des actions prévues par le plan seront mises en œuvre sur les territoires.

#### **Trouver les conditions d'une véritable transversalité et partager l'information**

Au-delà de l'attribution du revenu de solidarité active (RSA : 5 300 bénéficiaires), **la nouvelle stratégie en matière d'insertion sera repensée** dans le cadre d'une **approche plus transversale**. Des liens sont en effet à créer avec les politiques d'habitat, de formation et d'emploi de la Collectivité. Des groupes de travail ont permis d'associer les directions en charge du social et d'une part celle de l'enseignement supérieur, pour le repérage de la précarité étudiante, et, d'autre part, l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie pour intervenir sur la précarité énergétique. Nous devons systématiser ces démarches désormais avec les directions du sport, de la jeunesse, de la formation, de la culture notamment.

Un travail important est d'ores et déjà engagé afin de mettre à disposition des usagers et des partenaires, un portail web au sein duquel seront répertoriés l'ensemble des acteurs sociaux et lieux et d'accueil de la Collectivité. L'objectif de ce dispositif est d'améliorer la lisibilité du système pour les usagers et de lutter contre le non-recours aux droits.

A terme, c'est une véritable base de données commune des ressources sociales du territoire qui sera disponible.

**Afin de tendre vers une meilleure transversalité** et une mutualisation de moyens, nous allons **proposer une démarche de co-construction avec les partenaires**. Pour cela, la coordination des acteurs sociaux sera renforcée à travers le déploiement d'une mission au sein de la collectivité, en capacité d'animer un réseau territorial d'acteurs. Cette mission associera à ses travaux, dès le mois de septembre, l'ensemble des partenaires, institutionnels et associatifs. Des ateliers de

travail permettront la mise en œuvre du partage d'information, de diagnostics mais aussi de dispositifs expérimentaux sur les territoires.

### **Prolonger les travaux du Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté et mettre en œuvre ses préconisations**

Il conviendra par ailleurs de poursuivre la réflexion **sur les déterminants de la précarité et ne pas seulement traiter ses symptômes, repérer les causes pour proposer des réponses structurelles.**

Les actions menées en matière de logement seront également renforcées dans le cadre d'un nouveau règlement harmonisé du fonds de solidarité et l'accent sera notamment mis sur la précarité énergétique et la lutte contre l'habitat précaire.

Une réflexion, autour d'une prise en charge plus globale de nos publics, dont les situations relèvent souvent du domaine social, mais aussi médico-social, voire sanitaire, est engagée. Dans ce cadre, et **afin d'améliorer la prise en charge des situations complexes, la Collectivité de Corse a mis en place, depuis juin 2018, une commission dédiée.** Celle-ci rassemble tous les acteurs concernés et se réunit en tant que de besoin.

**Enfin, le renforcement des modalités d'accompagnement et d'intervention sur les territoires (UTIS et UTAS) sera un axe fort et innovant du projet social** avec notamment une redéfinition des territoires d'intervention des unités territoriales d'action/d'intervention sociale, le développement de projets collectifs (par exemple des jardins partagés ou des ateliers de cuisine des légumes moches) ou encore la diversification des modes d'intervention (en faisant notamment davantage appel à des techniciens de l'intervention sociale et familiale -TISF- ainsi qu'à des conseillers en économie sociale et familiale -CESF- ). Avec la direction de la formation, nous engagerons également la réflexion sur la réforme du travail social.

### ***3.2) Enjeu N° 2 : Façonner une société corse plus solidaire et inclusive envers ses aînés et ses personnes en situation de handicap***

Les politiques de l'autonomie traduisent tout à la fois notre vision de la société, de la place que nous souhaitons offrir à nos aînés et aux personnes en situation de handicap ainsi que notre volonté d'agir pour relever le défi du vieillissement : 109 millions d'euros y sont donc consacrés chaque année.

A l'horizon 2050, le nombre de séniors va doubler et l'espérance de vie va considérablement progresser pour atteindre 86,6 ans pour les hommes et 89,4 ans pour les femmes (soit respectivement + 7,7 ans et + 4,9 ans). Le nombre de centenaires va passer de 179 à 1 500. Si vivre plus longtemps est une chance pour nous tous, il nous faut néanmoins anticiper cette évolution démographique dès aujourd'hui afin de prévoir les adaptations nécessaires et prendre les décisions qui s'imposent, sans attendre.

### **Créer les conditions du choix du maintien à domicile et dans leur environnement des personnes âgées et handicapées, favoriser la prévention**

**Parmi les grands objectifs de notre politique en faveur du « bien vieillir », le maintien à domicile des séniors sera érigé en priorité absolue.** Dans ce cadre, et

au-delà du financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA - environ 8 000 bénéficiaires de l'APA à domicile), **la Collectivité de Corse va développer très fortement la prévention de la perte d'autonomie des seniors**, chaque année environ 800 000 € y seront consacrés.

**Un appel à projets sera lancé dès le mois d'octobre 2018** afin d'assurer la mise en place d'actions collectives de prévention dans le cadre d'un maillage efficient du territoire sur les thèmes de la prévention des chutes, de la nutrition, de la mémoire, de l'activité physique adaptée ou encore du lien social. Des actions de prévention plus innovantes faisant appel à des nouvelles technologies seront encouragées, à l'instar du projet de gym à distance à l'aide de tablettes numériques.

Dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, une concertation a été engagée avec l'ensemble des partenaires afin d'aboutir à l'élaboration d'un **programme coordonné en faveur du bien vieillir** qui sera soumis à l'Assemblée de Corse dès le mois de septembre 2018. Une dizaine d'ateliers de travail a déjà eu lieu et les quatre axes retenus concernent : La structuration du parcours prévention des seniors ; l'accès aux aides techniques ; l'accompagnement des aidants et la coordination des acteurs.

En misant sur la prévention, nous souhaitons installer un cercle vertueux afin de faire reculer l'âge d'entrée dans la dépendance et donner ainsi la possibilité aux seniors de rester autonome et de vivre à domicile le plus longtemps possible.

Le développement des prises en charges coordonnées est également un outil majeur du maintien en bonne santé de nos aînés. L'expérimentation personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA), actuellement en cours dans le Cismonte, en est l'illustration et doit pouvoir être étendue à l'ensemble de la Corse dès 2019. Des réflexions sont également en cours sur les Plateformes Territoriales d'Appui, en intégrant une nécessaire articulation avec l'action des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) et maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA).

Le maintien à domicile sera également facilité par un meilleur accès à des aides techniques innovantes (chemins lumineux pour prévenir le risque de chutes ou objets connectés), à l'adaptation de l'habitat ou encore par une réflexion sur les dispositifs d'aide aux aidants (identification des aidants, développement des plateformes de répit, actions de soutien...).

L'amélioration de la qualité des prestations fournies sera également recherchée. Une action spécifique sera menée en destination des services d'aide à domicile afin de les accompagner dans leur modernisation et professionnalisation. Une convention spécifique sera signée avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) en 2019.

S'agissant des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendante (EHPAD), la Collectivité œuvrera afin de promouvoir la bientraitance, notamment à travers l'élaboration d'une charte spécifique.

Dans le cadre d'une anticipation de l'évolution des besoins, il est nécessaire de faire évoluer l'offre en matière d'hébergement médico-social, à destination des personnes

âgées mais aussi des personnes handicapées en intégrant les spécificités du handicap vieillissant.

Pour cela, nous souhaitons non seulement renforcer le dispositif d'accueil familial, notamment en milieu rural (avec un objectif de 3 à 5 nouveaux accueillants par an) mais aussi et **surtout engager de nouveaux projets structurants.**

La Corse est aujourd'hui le seul territoire sur lequel il n'existe pas de résidence autonomie. Ce type de logement, dit intermédiaire, alliant une prise en charge sociale à travers des loyers modérés et une prise en charge médico-sociale avec la mise en à disposition de service collectif répondrait pourtant aux attentes d'une partie de la population. Nous sommes convaincus de l'intérêt d'une telle structure pour les séniors. Aussi, **nous lancerons un appel à projets dès 2019, afin de créer une résidence autonomie pour les séniors sur le territoire insulaire.**

### **Promouvoir des politiques en faveur de l'inclusion des personnes âgées et des personnes handicapées**

**La Collectivité souhaite véritablement inscrire les politiques de l'autonomie dans le cadre d'un « virage inclusif ».** Nous souhaitons promouvoir des solutions inclusives, n'exigeant plus de la personne handicapée qu'elle s'adapte à la société, mais lui proposant d'en faire partie. Pour cela, il nous faut intégrer les spécificités ainsi que les attentes des séniors et personnes en situation de handicap à l'ensemble des politiques publiques : logement, sport, culture, éducation, emploi.

Dès maintenant, nous nous engageons pour développer des modes d'habitats inclusifs innovants. **La Collectivité va lancer des appels à projets sur cette thématique et accompagnera également les opérateurs qui porteront des initiatives locales qui s'inscrivent dans le cadre des orientations fixées par la Collectivité.**

Nous souhaitons également, travailler à la prise en charge des problématiques particulières du handicap vieillissant et de l'autisme (un nouveau Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé - SAMSAH autisme ouvrira ses portes à la rentrée 2018).

En filigrane de l'ensemble des politiques menées en faveur des personnes âgées, **une stratégie de silver-économie sera élaborée et mise en œuvre**, en lien étroit avec l'ADEC afin de contribuer également au développement des start-ups.

### **3.3) Enjeu n° 3 : Renforcer le dispositif en faveur de l'enfance**

Dans le cadre de ses missions, la Collectivité de Corse mène une action en faveur de l'enfance. Elle dispose d'un rôle majeur en matière de protection de l'enfance, qui consiste à protéger les enfants suivis, à leur garantir des conditions de prise en charge et d'accueil adaptées à leurs besoins, à prévenir les situations de danger et à assurer le suivi et la prise en charge des signalements d'informations préoccupantes.

Les services de protection maternelle et infantile (PMI) assurent, par ailleurs, le suivi médical d'enfants jusqu'à l'âge de 6 ans.

Chaque année 13,5 millions d'euros sont consacrés aux dispositifs en faveur de l'enfance.

En matière de protection de l'enfance, la tendance à la croissance des besoins, qui est observée depuis quelques années, se confirme. Les deux cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) ont enregistré près de 730 signalements en 2017. Les prises en charge sont de plus en plus complexes et le nombre de mineurs non-accompagnés ne cesse d'augmenter (80 mineurs non accompagnés (MNA) accueillis à ce jour par les services de l'aide sociale à l'enfance -ASE- de la Collectivité de Corse ainsi que 19 jeunes majeurs (anciens MNA devenus majeurs)).

### **Faire évoluer l'offre d'accueil à la mesure des besoins**

Les structures d'hébergement pour enfants sont aujourd'hui à saturation sur le territoire de la Collectivité. Elles proposent près de 314 places, avec un taux d'occupation qui dépasse les 95 %. A cela s'ajoute une répartition inéquitable sur le territoire.

Dans le cadre de son projet social, **la Collectivité de Corse s'engage à mener une politique qui aura pour ambition de renforcer véritablement le dispositif de protection de l'enfance** afin qu'il puisse être en mesure de faire face à l'évolution des besoins et d'apporter une meilleure réponse aux usagers.

**Nous souhaitons augmenter le nombre de places d'hébergement pour accueillir les enfants qui, dans le cadre d'une mesure judiciaire, sont sous la protection de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et leur offrir la prise en charge qui leur est due, en encourageant les demandes d'agrément des familles d'accueil, en créant une quinzaine de nouvelles places en foyer d'hébergement (entre 2019 et 2020) dans le souci de réduire les inégalités territoriales. Un appel à projet sera lancé. Nous souhaitons renforcer les moyens donnés à la prise en charge des informations préoccupantes par le recrutement d'un médecin. Nous souhaitons également disposer d'une meilleure lisibilité des situations de l'enfance, en installant rapidement un Observatoire de la protection de l'enfance à l'échelle territoriale.**

S'agissant de la prise en charge des MNA, **la Collectivité de Corse a déjà lancé un appel à projets pour développer l'habitat dans le diffus à Bastia (25 places) et un deuxième sera lancé très prochainement pour dans le Pumontu (10 places).**

Afin de détecter plus tôt et signaler plus efficacement les situations de danger, la Collectivité de Corse a pour ambition d'améliorer la prise en charge des enfants suivis par l'aide sociale à l'enfance, en intégrant les évolutions des problématiques auxquelles sont confrontés les travailleurs sociaux (enfants avec des troubles du comportement, des addictions de plus en plus précoces, augmentation des situations de violences familiales...). Il s'agira également de mettre en place le « projet pour l'enfant », de développer la prévention et l'accompagnement des parents.

### **Améliorer l'état de santé de nos enfants**

Au-delà de la protection de l'enfance, **la Collectivité de Corse souhaite également agir sur la dimension sanitaire. Il s'agit, à ce titre, notamment de mieux cerner les problématiques de santé auxquelles sont confrontés les jeunes enfants, notamment par une analyse des bilans de santé qui sont réalisés auprès des enfants**

à l'âge de quatre ans et de proposer ensuite des actions de préventions spécifiques.

Nous voulons également améliorer la prise en charge des enfants qui souffrent de troubles DYS.

Pour cela, nous allons favoriser le dépistage précoce au sein des services de la protection maternelle et infantile (PMI), et accompagner, avec la Maison des personnes en situation de handicap (MDPH), la création d'un centre de dépistage dans le Pumontu, à l'instar de ce qui existe déjà en Cismonte.

Le « dispositif d'aide aux familles d'enfants originaires de Corse hospitalisés sur le continent », mis en place par la Collectivité de Corse a été récemment renforcé. Dans le cadre de compétences extra-légales, la Collectivité continuera à accompagner les familles, notamment en finançant, sous certaines conditions, le billet d'un second accompagnant pour les enfants qui doivent se déplacer sur le continent pour raison médicale. L'objectif est de confier ce dispositif à un opérateur afin de le rendre plus lisible et le mobiliser davantage.

**Enfin, la Collectivité de Corse va procéder à la création d'un observatoire de la protection de l'enfance à l'échelle territoriale.** Les travaux relatifs à la création de cet observatoire territorial seront lancés avant la fin d'année 2018 et ils s'inscriront dans le cadre d'une large concertation et collaboration avec les différents acteurs concernés. En effet, la mobilisation et la coordination des partenaires est indispensable dans la mise en place de solutions partagées. Cet observatoire aura pour missions de participer à la définition et au suivi des politiques, en recueillant l'ensemble des données concernant l'enfance en danger, en établissant des statistiques mais aussi en formulant des propositions et avis sur les politiques menées.

#### **4) Déclinaison opérationnelle du projet social 2018-2021**

##### **4.1) déclinaison opérationnelle de l'enjeu N° 1 : Façonner une société corse solidaire et inclusive envers ses aînés et ses personnes en situation de handicap**

###### **➤ Objectif 1 : Favoriser le maintien à domicile**

- **Développer les actions collectives de prévention de la perte d'autonomie sur les territoires**, dans le cadre d'une politique en faveur du « bien vieillir » : lancement d'appels à initiatives et en s'appuyant sur des relais au niveau local. Les thèmes principaux : prévention des chutes, lien social, nutrition, activité physique adaptée, sommeil, mémoire, culture, informatique...
- **Favoriser l'accès aux aides techniques et aux solutions domotiques** permettant de prévenir ou compenser la perte d'autonomie à travers l'attribution d'aides financières.
- **Accompagner les aidants familiaux** en leur proposant des dispositifs adaptés à leurs attentes : repérage, répit, informations et meilleure coordination des acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires.
- **Améliorer le repérage des situations de fragilité et de risque de rupture de parcours** chez les seniors vivant à domicile (dénutrition, précarité,

isolement, dépression, problèmes de santé, chutes fréquentes...) par la mise en place d'outils d'évaluation communs aux différents acteurs et de formations spécifiques.

- **Renforcer l'adéquation entre les besoins et la prise en charge effective à domicile**

➤ Objectif 2 : Améliorer la qualité de prise en charge des publics âgés et handicapés

- **Signer une convention avec la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile.**
- **Promouvoir la bientraitance** au sein des EHPAD, notamment par l'élaboration d'une charte ainsi qu'une évaluation des pratiques professionnelles, l'amélioration des conditions de vie au travail
- **Formaliser des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile et les EHPAD** afin de mettre en cohérence les objectifs des établissements et ceux de la Collectivité de Corse et renforcer le pilotage de l'offre et permettre l'accomplissement de missions d'intérêt général ainsi que le développement de bonnes pratiques
- **Encourager la professionnalisation des services d'aide à domicile**, notamment dans le cadre des CPOM, en définissant les thèmes prioritaires de formation des aides à domicile et en fixant, également, des objectifs quantitatifs.
  - **Déterminer d'un objectif annuel d'évolution des dépenses** qui permette aux EHPAD de couvrir les charges nouvelles liées à la dépendance des résidents et d'effectuer des prises en charge de qualité.

➤ Objectif 3 : Adapter l'offre en matière d'hébergement médico-social, au service d'une société plus inclusive

- **Renforcer l'accueil familial en milieu rural**, en agréant de 3 à 5 nouveaux accueillants par an, en priorité en territoire rural, afin d'une part, de proposer une alternative au placement en établissement, aux personnes âgées et aux personnes handicapées qui ne peuvent plus rester vivre à domicile compte tenu de leur niveau de dépendance, et d'autre part, de disposer d'un levier dans le champ du développement économique local en favorisant l'implantation de familles d'accueil dans certains territoires ruraux prioritaires.
- **Lancer un appel à projets pour la création d'une résidence autonomie en Corse** afin de proposer une offre nouvelle de logement dit intermédiaire, alliant une prise en charge sociale à travers des loyers modérés et une prise en charge médico-sociale avec la mise à disposition de services collectifs. Le lancement de l'appel à projets interviendra en 2019.
- **Lancer deux expérimentations pour la création de logements dans le diffus** à destination des personnes handicapées principalement, afin de favoriser leur inclusion dans la société, sur le territoire du grand Bastia et du pays ajaccien.

- **Améliorer la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes :** Accompagner l'adaptation des structures d'hébergement aux spécificités du handicap vieillissant par la transformation de places d'EHPAD en places spécialisées pour la prise en charge de personnes en situation de handicap vieillissantes, et/ou la création d'unités spécialisées au sein des foyers d'accueil pour personnes en situation de handicap). Etude d'opportunité sur la création d'un service médico-social spécialisé dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap souhaitant rester vivre à domicile - Service d'Accompagnement à la vie Sociale (SAVS).

➤ Objectif 4 : Créer les conditions favorables au développement de la silver-économie en Corse

- **Elaborer et mettre en œuvre une stratégie coordonnée en matière de silver-économie**, en lien avec l'ADEC, en faisant de ce secteur une opportunité en matière de développement économique ; identification des acteurs publics et privés, définitions d'orientations stratégiques...
- **Recenser les entreprises insulaires intervenant dans le domaine de la silver-économie :** domotiques, aides techniques, adaptation de l'habitat, services à la personne, mobilité, tourisme, sport...
- **Promouvoir et rendre accessible le « sport pour tous » :** activités physiques adaptées pour les séniors et les personnes en situation de handicap.

**4.2) déclinaison opérationnelle de l'enjeu N° 2 : Bâtir une stratégie territorialisée de lutte contre les exclusions, garante de la cohésion sociale**

➤ Objectif 1 : S'engager fortement dans la lutte contre la précarité

- **Assurer le déploiement du plan précarité** adopté en 2017, avec la mise en œuvre des actions selon le phasage prévu sur les trois années à venir.
- **Créer une banque alimentaire** selon les termes du Plan Précarité, c'est-à-dire afin de structurer l'offre, en collaboration avec les collectivités, les associations et les services déconcentrés actuels de l'Etat de manière à apporter sur l'ensemble du territoire, notamment en milieu rural, une réponse immédiate et adaptée aux besoins alimentaires des publics durablement ou conjoncturellement en situation de précarité au moyen principal d'épiceries sociales et solidaires, d'un travail en réseau réduisant la charge logistique des associations et d'un recours privilégié aux ressources en circuit court.
- **Mobiliser les ressources de la Collectivité de Corse en faveur de l'hébergement d'urgence** afin de pallier les carences des dispositifs relevant de l'Etat, par :
  - **La mise à disposition de logements d'urgence aux publics en situation d'extrême urgence**, c'est-à-dire, notamment aux femmes victimes de violences intra familiales et aux victimes d'aléas climatiques (incendies, grand froid, tempêtes, inondations ...). Pour ce faire, la mission de coordination du plan de précarité a procédé à une « sanctuarisation » des locaux vacants possiblement disponibles pour accueillir ces publics, sur tout le territoire de la Collectivité. Ce

recensement fera l'objet d'une gestion dématérialisée par le biais du SIAO - Système Intégré d'Accueil et d'Orientation (112).

- **La participation financière de la Collectivité de Corse aux dispositifs d'hébergements d'urgence, dans le cadre de compétences extra-légales**, avec la volonté de garantir une adéquation entre l'offre et les besoins grandissants, tant d'un point de vue territorial que quantitatif.
  - **Créer une commission unique de gestion des situations difficiles** telle que définie par le Plan Précarité, et permettre ainsi à l'ensemble des acteurs (sociaux, médico-sociaux et sanitaires) de définir une méthodologie de gestion de ces situations qui soit efficiente et transversale.

Elle vise à réunir autour d'une instance des professionnels du secteur sanitaire et social, associés aux partenaires publics et associatifs, afin d'apporter des réponses adaptées en faveur des publics fragiles et précaires. La Commission est en cours d'installation et des travaux préparatoires ont déjà permis l'analyse de certaines situations complexes.

- **Améliorer le repérage des publics socialement identifiés comme « invisibles »**, c'est-à-dire les SDF, les personnes désocialisées, isolées, fragiles, par un travail terrain et de proximité en coordination avec les structures associatives, et les travailleurs sociaux internes à la Collectivité.

➤ Objectif 2 : Agir sur les déterminants de la précarité

- **Renforcer les actions en matière de Logement en prévenant la précarité énergétique et en luttant contre l'habitat précaire** : mise en œuvre de politiques en matière de rénovation et d'aménagement des logements prenant en compte les spécificités du territoire (dégradation de plus en plus importante des logements situés hors des centres-villes, dans les villages).

Plus précisément, notamment, mettre en œuvre les dispositifs :

- **Règlement harmonisé du fonds de solidarité pour le logement de la Collectivité de Corse** : règlement des aides afin d'accompagner les usagers dans l'accès et/ou le maintien dans un logement.

- **Habiter mieux** : dans le cadre d'un partenariat avec l'ANAH, ce dispositif est destiné à aider les propriétaires occupants ayant des ressources modestes à financer des travaux de rénovation énergétique pour diminuer les consommations d'énergie de leur logement. La Collectivité attribuera une aide complémentaire à celle de l'ANAH.

- **Aide au développement du parc locatif privé dans le cadre d'opérations programmées, dans le cadre du plan précarité** : il s'agit d'un contrat avec les propriétaires privés En contrepartie d'une subvention majorée pour des travaux de réhabilitation du logement (taux d'intervention de 20 % de la Collectivité de Corse et le montant de la subvention est doublé : plafond de 6 000 € pour les travaux d'amélioration et de 9 600 € pour les travaux lourds), le propriétaire s'engage à loger des personnes à ressources limitées et à respecter un loyer réglementé. Outre son intervention financière dans ce dispositif, la Collectivité de Corse assure un rôle de relais d'information via ses travailleurs sociaux.

- **Mobiliser les acteurs de l'insertion pour accroître l'efficacité des politiques** :

- **Travailler en transversalité** avec l'Agence du Développement Économique de la Corse (ADEC) et Pôle-Emploi afin **d'accroître l'efficacité des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique**. En 2017, les chantiers d'insertion ont accueilli près de 237 salariés au niveau territorial parmi lesquels 86 ont été orientés vers des activités professionnelles à l'issue du chantier d'insertion auquel ils ont participé (et dont 50 ont été insérés dans un emploi « durable »).

- **Mettre en adéquation les formations proposées localement avec les besoins en matière d'offres d'emploi**, afin de répondre à une double volonté d'une part de priorité d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi (bénéficiaires du RSA, parents isolés etc. ...) et d'autre part de procurer aux secteurs en tension rencontrant des difficultés de recrutement des solutions pour accroître leur main d'œuvre (par exemple, le secteur de l'aide à domicile).

- **Redéfinir une stratégie territoriale en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de précarité**, en lien avec l'Agence du Développement Économique de la Corse (ADEC).

- **Prévenir la précarité des étudiants à l'université de Corse, en mettant en place un nouveau système d'aides financières** en faveur des étudiants de l'Université de Corse. Il s'agit là d'apporter des solutions coordonnées issues d'une concertation pluridisciplinaire. Cet exemple de transversalité trouve également des réponses concrètes dans le domaine de la précarité étudiante ; ainsi, la direction des affaires sociales et sanitaires a apporté son appui dans le cadre de l'élaboration d'un dispositif en faveur des étudiants précaires post-bac porté par d'autres directions (Enseignement Supérieur - Sport et Jeunesse). Ce dispositif inclus dans le « Pattu pè a Ghjuventù » vise à lutter contre l'échec scolaire et doit permettre à chacun d'avoir les mêmes chances afin de poursuivre ses études.

➤ Objectif 3 : Susciter l'innovation sociale afin d'accroître l'efficacité des politiques menées

- **Installer la mission de coordination des acteurs sociaux prévue par le plan précarité**. Création d'un COPIL dédié qui rassemble l'ensemble des acteurs concernés et lancement d'une large concertation, dans le cadre d'ateliers de réflexion. Il s'agit de favoriser le travail en réseau des acteurs sociaux.
- **Créer des outils de partage d'information** : site Internet et portail de ressources répertoriant l'ensemble des acteurs et guichets d'accueils en matière sociale et médico-sociale.

Les services de la DGASS en collaboration avec le Service d'Information Géographique (SIG), ont élaboré des applications interactives permettant d'identifier, sur l'ensemble du territoire, les lieux d'accueil à vocation sociale, par public, avec la définition de leurs missions et les coordonnées de chaque site.

Ces applications seront associées à l'ensemble des dispositifs sanitaires et sociaux que la Collectivité de Corse met en œuvre.

Ces travaux doivent permettre de lutter contre le non-recours aux droits et d'assurer un repérage efficace des interlocuteurs.

- **Initier une réforme du travail social au niveau territorial**, dans le cadre d'une formation adaptée des professionnels. Organisation de « journées du travail social » pour favoriser les échanges sur les pratiques, avec un dossier unique avec un partage d'information organisé et sécurisé entre les professionnels.

➤ Objectif 4 : Redynamiser les politiques sociales dans une logique de proximité

- **Réaliser un état des lieux complet des aides sociales attribuées sur le territoire de la Collectivité de Corse**
- **Territorialiser les actions** en s'appuyant notamment sur les projets de « case territoriale » au sein de territoires de proximité
- **Optimiser l'accompagnement des familles en situation de précarité par :**

- la mise en place d'un guichet unique de proximité.

- une évolution des aides financières proposées par la Collectivité de Corse afin d'améliorer la réponse aux besoins : Analyse des besoins, ponctuels ou réguliers ? niveau d'urgence ? montant attribué ? périodicité ? critères...).

**4.3) déclinaison opérationnelle de l'enjeu N° 3 : Renforcer le dispositif en faveur de l'enfance**

➤ Objectif 1 : Apporter des éléments de solution à la saturation des structures hébergeant des mineurs placés sous la responsabilité de l'ASE

- **Encourager les demandes d'agrément de familles d'accueil**, par une publicité et une communication efficace autour de cette opportunité d'emploi d'utilité sociale pour les personnes qui s'inscrivent dans cette démarche d'accueil et d'accompagnement des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.
- **Accroître le nombre de places disponibles à l'hébergement « collectif »**, notamment par la création de d'une quinzaine de places en foyer d'hébergement.
- **Réduire les inégalités territoriales, en favorisant l'implantation de deux nouvelles structures** au sein des territoires sous-équipés : extrême sud et pays ajaccien.

➤ Objectif 2 : Améliorer la prise en charge des enfants

- **Mobiliser l'ensemble des acteurs concernés** pour renforcer l'efficacité des dispositifs et améliorer les prises en charge.
- **Mettre en place l'Observatoire de la protection de l'enfance**, au niveau territorial, dont les études permettent la mise en œuvre d'actions d'amélioration de la condition des enfants (lutte contre l'exclusion en milieu scolaire, prévention des IP ...). Lancement des travaux au cours du deuxième semestre 2018.
- **Développer la prévention sanitaire auprès des jeunes enfants** : mobilisation des données de PMI (notamment sur les bilans de santé à 4 ans) afin d'identifier les principales

problématiques rencontrées et de proposer des actions spécifiques en réponse.

- **Renforcer l'éveil des publics scolaires aux questions de santé** par la mise en place d'ateliers thématiques.
- **Mettre en place le « Projet Pour l'Enfant »**, véritable support de réflexion et de travail prenant appui sur la participation des parents et de l'enfant, le projet pour l'enfant a pour vocation de poser clairement l'ensemble des actions qui vont être menées dans le but de protéger l'enfant, de répondre à ses besoins et de favoriser son développement, enfin de définir les objectifs de ces actions, les personnes qui les assureront, leur délai de mise en œuvre, le rôle des parents...
- **Prévenir les situations préoccupantes**, par un renforcement des visites à domicile des travailleurs sociaux préalablement formés sur l'aspect « éducatif et préventif » et par un développement de l'aide à domicile apportée, notamment par les TISF (technicien de l'intervention sociale et familiale).
- **Mettre en place des actions collectives**, pour permettre aux parents et aux enfants de trouver des solutions aux problématiques qu'ils sont susceptibles de rencontrer par le biais d'échanges avec d'autres parents et d'un encadrement de plusieurs travailleurs sociaux issus de milieux différents.
- **Prendre en compte les problématiques de santé mentale et troubles du comportement chez les enfants** : formation des travailleurs sociaux et des assistants familiaux et évolution nécessaire de l'offre sanitaire et médico-sociale en termes de structures d'hébergement spécialisées et d'accueil de jour. Nécessité d'augmenter les capacités de prise en charge des structures relevant de l'enfance et des pathologies psychologiques voire psychiatriques.
- **Développer le dispositif de diagnostic des troubles DYS sur l'ensemble du territoire.**

➤ Objectif 3 : Faire face au besoin d'accueil des Mineurs Non-Accompagnés

- **Développer deux projets d'habitat dans le diffus**, avec possibilité d'intermédiation locative, pour les MNA de plus de 16 ans : appel à projets lancé sur Bastia pour 25 places. A Ajaccio, lancement du même appel à projets pour 10 places au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2018.
- **Appel citoyen afin d'identifier des familles volontaires pour devenir des « tiers dignes de confiance administratifs »** (loi 2016) des MNA, en contrepartie d'une indemnité d'entretien de l'enfant.
- **Proposer une solution d'accompagnement social par le biais de « parrainages »**, accueil citoyen des MNA par des familles désireuses d'apporter leur aide à un enfant isolé (accueil ponctuel le week-end ou pendant les vacances ou hébergement à temps plein).
- **Assurer un accompagnement global**, (accès à la scolarité, à la vie sociale, à la santé, aide à la régularisation administrative

etc...) par une formation adéquate des agents et en favorisant l'intervention des travailleurs sociaux sur des plages horaires plus larges.

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	PRUGHJETTU D'AZZIONE SUCIALE 2018-2021 CONSTITUTIF DE LA FEUILLE DE ROUTE RELATIVE AUX COMPETENCES DE LA COLLECTIVITE DE CORSE EN MATIERE D'AFFAIRES SOCIALES POUR LA PERIODE 2018-2021
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20180727-016788-DE
<b>Identifiant interne</b>	016788
<b>Date de réception par la préfecture</b>	6 août 2018
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	27 juillet 2018
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.7

[Fermer](#)